



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

DOM : Réunion

Question écrite n° 29268

Texte de la question

M. André Thien Ah Koon interroge le M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie au sujet du défi de l'éducation à relever à la Réunion. En outre, si le taux d'accès d'une génération au niveau baccalauréat a triplé en douze ans (18,3 % en 1995 ; 54,2 % en 1997) et que le nombre de diplômés a bien augmenté, l'écart avec la métropole existe puisque le taux de scolarisation y est encore inférieur. Il souhaite par conséquent connaître les mesures qu'il entend adopter afin de combler cette lacune tout en tenant compte des spécificités réunionnaises parmi lesquelles figure l'importance de la jeunesse scolarisée.

Texte de la réponse

Le ministère de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie ne méconnaît pas la situation particulière des académies d'outre-mer et des problèmes spécifiques qu'y rencontre le système éducatif liés notamment à la pression démographique constatée au plan local et à certains retards de scolarisation. Le ministre a ainsi mis en place un plan pluriannuel de développement du système éducatif dans chacune de ces académies dont l'académie de la Réunion. Elaboré par le recteur qui conduira les consultations locales de l'ensemble des partenaires (personnels de l'éducation nationale, parents d'élèves, élus locaux et des collectivités territoriales, représentants des autres administrations de l'Etat et des organisations professionnelles), ce plan destiné à améliorer les conditions de fonctionnement et les résultats du service public de l'enseignement dans l'île conduira à la définition d'un schéma pluriannuel de développement académique qui servira l'attribution des moyens affectés pendant les trois prochaines années de l'académie. L'adaptation générale du système éducatif réunionnais devra être fondée sur une démarche qualitative fixant un certain nombre d'objectifs à atteindre en matière de performance pédagogique et d'insertion économique. Elle envisagera les objectifs de scolarisation retenus au plan local à partir des normes nationales et du schéma prévisionnel des formations retenu par le conseil régional, ainsi que les équipements et moyens nécessaires à leur concrétisation dont certains relèvent de la responsabilité des collectivités territoriales, en matière d'équipements immobiliers notamment. Dans le domaine de l'enseignement supérieur, un effort exceptionnel, car non prévu initialement au contrat de plan Etat-région précédent, vient d'être consenti par l'Etat pour la construction d'un amphithéâtre supplémentaire sur le campus du Tampon. Compte tenu des besoins en matière d'équipement pour l'enseignement supérieur, l'Etat avec le concours des collectivités territoriales envisage un effort conséquent de rattrapage, notamment dans le sud du département.

Données clés

Auteur : [M. André Thien Ah Koon](#)

Circonscription : Réunion (3^e circonscription) - Députés n'appartenant à aucun groupe

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 29268

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : éducation nationale, recherche et technologie

Ministère attributaire : éducation nationale, recherche et technologie

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 3 mai 1999, page 2588

Réponse publiée le : 2 août 1999, page 4724